**À noter : Ce document est un modèle de convention de partenariat concernant l’attribution d’une aide financière à l’association de droit français qui porte le projet. Ce document a pour objectif de fournir une aide à la rédaction. Chaque organisme peut s’en inspirer afin de rédiger ses propres conventions. Il a uniquement une vocation informative et ne se substitue en aucun cas aux textes législatifs ou réglementaires en vigueur. AMORCE ne saurait être tenue responsable de l’utilisation de ces informations et décline toute responsabilité en cas d’inobservation de cette règle de précaution.**

***Les champs à personnaliser sont surlignés en jaune. Les exemples de rédaction sont en bleu et en italique et les informations complémentaires sont en rouge. Vous pouvez également ajouter votre logo.***

**CONVENTION RELATIVE A L’OCTROI D’UN SOUTIEN FINANCIER***(N° - DÉLIBÉRATION)*

Concernant leprogramme de solidarité internationale : Titre du projet

Vu la loi d’orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l’administration territoriale de la république Française, titre IV « De la coopération décentralisée »,

Vu la loi n°2007-147 du 2 février 2007 relative à l’action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les articles L.1115-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la solidarité internationale selon lesquels les syndicats mixtes compétents en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages peuvent mener des actions de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire dans les domaines de la collecte et du traitement des déchets des ménages,

Vu le projet présenté par l’Association ayant été approuvé par le (conseil communautaire, bureau syndical)du/de la (indiquer le nom votre organisme) pour sa mise en œuvre avec l’accord de l’autorité locale étrangère,

**ENTRE LES SOUSSIGNES,**

*(La/le. Votre collectivité)* dont le siège est situé (coordonnées de votre collectivité) représentée par son Président (M./Mme Prénom, NOM)*,* habilité par la délibération n° (n° de la délibération)du (conseil communautaire, bureau syndical …)du (date de la délibération)

Ci-après dénommé le/la (indiquer le nom votre organisme)

**d'une part,**

(nom de l’Association ou de la structure) dont le siège est situé au (coordonnées de l’Association)représenté(e) par son (Président ou personne habilitée)*,* (M./Mme Prénom, NOM)dûment habilitée aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « l’Association*»*

**d'autre part,**

**IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les modalités d’application de la subvention de (votre organisme) àl’Association (nom association) pour la mise en œuvre du projet (titre du projet) qui vise à

*(description synthétique des actions du projet à mettre en place)*

Cette convention ne se substitute pas à la délibération n° (*xx)* du (conseil communautaire, commission, bureau syndical)du (date de la délibération)*,*

**ARTICLE 2 : PRISE D’EFFET ET DUREE DE VALIDITE DE LA CONVENTION**

*Description de la durée de la convention et des pièces et justificatifs à fournir par la structure porteuse du projet ainsi que l’échéancier de versement. Exemple :*

La présente convention prendra effet à compter de la date de sa notification àl’Associationet arrivera à expiration au (date d’expiration)

Toutefois, l’Association devra respecter les modalités de contrôle prévues par les textes, les obligations attachées à la présente convention courant ainsi jusqu’à la transmission des documents mentionnés à l’article (n° article « 6 » ) et du décompte définitif des dépenses visées à l‘article (n° article « 7 ») de la présente convention acceptés et validés par le/la (nom de votre organisme)et donnant lieu à un éventuel reversement de trop-perçu par l’Association*.*

**ARTICLE 3 : SUBVENTION**

Le montant plafond de la subvention accordée à l’Association est de (xxx €) et les modalités de son versement sont exposées ci-après.

Le manquement de l’Association à ses obligations contractuelles, ou en cas de faute grave de sa part, pourra avoir pour effets :

- l’interruption de l’aide financière de (votre organisme),

- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués.

**ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

*Modalités de versement à préciser selon les montants. Exemples de rédaction :*

Le versement de la subvention s’effectuera de la manière suivante

*Exemples :*

*(Votre organisme) versera la subvention d’un montant de xx € en une seule fois, après notification de la présente convention.*

*Ou*

*Le premier versement sera équivalent à xx % du montant de la subvention conditionné à la présentation d’un état prévisionnel des dépenses relatif audit versement, le solde sera versé sur présentation de la demande de solde accompagnée des pièces justificatives décrites ci-après. Le premier versement est conditionné par la notification de la présente convention.*

*(Pièces justificatives à détailler : par exemple une description des actions menées, le bilan financier de l’action certifié par l’expert-comptable et/ou le trésorier de l’organisme avec les justificatifs des dépenses, un état récapitulatif de l’ensemble des dépenses effectuées signé par le représentant légal de l’organisme et certifié par l’expert-comptable et/ou le trésorier de l’organisme, le bilan critique sur les actions avec une évaluation quantitative et qualitative (photographies, vidéos, etc.).*

Seules les dépenses postérieures à la convention sont éligibles.

Le délai maximum de présentation des demandes de versement n’excèdera pas (xx mois, jours, etc) à compter de la date de notification de la présente convention.

Les versements seront effectués sur le compte de l’Association par l’intermédiaire du comptable du/ de la (votre organisme)*:*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Code Banque | Code Guichet | N° | Clé RIB |
|  |  |  |  |

Le montant final de la subvention sera déterminé au vu de la présentation du bilan financier, tel que défini à l’article xx*,* et dans la limite du montant fixé par la délibération du (conseil communautaire, bureau syndical)de (votre organisme)précité.

Si le montant total des dépenses engagées est inférieur au montant initialement prévu pour le projet, et inférieur au montant cumulé des versements prévus à l’article (n° article « 3 ») déjà perçu, l’Association s’engage à rembourser le/la (votre collectivité) de la différence non utilisée de la subvention.

**ARTICLE 5 : JUSTIFICATIONS ET ENGAGEMENTS DES SOUSSIGNES**

*Précisions sur les engagements des parties signataires. Exemples de rédaction :*

L’Association déclare :

* + - *qu’elle a la personnalité juridique, qu’elle est un organisme à but non lucratif et qu’elle a la capacité de recevoir des libéralités.*
    - *qu’elle est la seule responsable à l’égard de (votre organisme) de la bonne réalisation du projet, objet de cette convention (…),*
    - *qu’elle a souscrit toutes les polices d’assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de (votre collectivité) ne puisse être recherchée.*
    - *que le projet, objet de cette convention est viable économiquement, financièrement, techniquement, sociologiquement, culturellement et écologiquement, et, en tant que tel, qu’il offre la garantie d’être fiable sur tous ces plans après que l’aide extérieure, financière ou autre, aura cessé,*
    - *que tous les équipements nécessaires à la pérennité et au bon fonctionnement du projet achetés avec la participation de/du (votre organisme) resteront la propriété des autorités compétentes ou des usagers,*
    - *(…)*

L’Association s’engage à :

* *faciliter le contrôle par (votre organisme) tant d’un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l’utilisation des aides attribuées et d’une manière générale de la bonne exécution de la présente convention*
* *fournir, sur simple demande, les pièces justifiant sa constitution régulière, les pouvoirs de ses administrateurs et de ses comptes certifiés du dernier exercice connu,*
* *informer du projet les autorités locales et nationales compétentes ainsi que la représentation française,*
* *ce que la réalisation du projet soit conforme au dossier approuvé par (conseil communautaire, bureau syndical …) et à obtenir l’accord du/de la (votre organisme) pour toute modification éventuelle du projet initial,*
* *veiller au bon emploi des aides de (votre organisme) et à ne les utiliser que dans l’intérêt du projet et à assurer en toute transparence l’information sur l’utilisation de la subvention.*
* *suivre et évaluer le projet pendant et après sa réalisation, suivant les critères définis dans le document programme*
* *fournir une copie de la convention signé avec la collectivité étrangère partenaire*
* *(…)*

*(Votre organisme)* s’engage à :

* *à ne prendre aucune initiative (visites sur le terrain, communication etc.) concernant l’autorité locale sans en informer l’Association*
* *à tenir informés des aides qu’il apporte aux autorités suivantes : le ministère de tutelle du pays concerné, l’ambassade de France dans le pays bénéficiaire, l’ambassade du pays bénéficiaire en France ainsi que le ministère des Affaires étrangères et européenne.*

**ARTICLE 6 : RAPPORTS RELATIFS AU PROJET**

*Précisions des rapports et des pièces justificatives des actions réalisées à fournir.* Exemples de rédaction :

*En tout état de cause et pendant la durée de la convention, l’Association transmettra à (votre organisme), au plus tard le (date d’échéance) un rapport d’état d’avancement du projet qui lui sera transmis (x fois par an, au plus tard le xx).*

*L’Association remettra à (votre organisme) un rapport final afin de vérifier si le projet a été réalisé conformément à la présente convention au plus tard xx mois à compter (de la finalisation des travaux, etc.) L’Association informera immédiatement (votre organisme) de toute difficulté ou de tout retard de nature à compromettre le respect du cadre de présentation des rapports.*

**ARTICLE 7 : CONTROLE DU PROJET**

*Modalités de contrôle du projet. La collectivité doit veiller à la bonne exécution des projets et à la bonne utilisation des aides.* Exemples de rédaction*:*

*Pour faciliter le contrôle de (votre organisme), l’Association tiendra un état récapitulatif des dépenses engagées au titre du projet, objet de la présente convention. Toutes les dépenses effectuées pour la réalisation du projet feront l’objet de pièces justificatives conservées par l’Association pour une durée de xx ans et contrôlables par (votre organisme).*

*Dans un délai de (xx) mois à compter de la fin de l’exercice pour lequel la subvention a été attribuée, l’Association transmettra à (votre organisme) un compte rendu financier.*

*L’Association transmettra avant le (date) de l’exercice N+1, son bilan, compte de résultat et annexes, certifiés conformes, du dernier exercice connu.*

*Pendant la durée de la présente convention, l’Association s’engage à effectuer un contrôle régulier des réalisations et à s’assurer de l’existence de structures locales de gestion des ouvrages. Tout problème pouvant survenir à l’occasion de ces contrôles doit être signalé à (votre organisme).*

**ARTICLE 7 : COMMUNICATION**

L’Association s’engage à faire apparaître sur tous les documents informatifs ou promotionnels édités par elle, le soutien apporté par *(votre organisme) selon … (préciser les modalités de communication (logo…))*

**ARTICLE 8 : MODALITES DE RESILIATION**

*(Votre organisme)* pourra résilier de plein droit la présente convention en cas de non respect par l’Associationde ses engagements contractuels, de faute grave de sa part ou de tout événement ayant pour conséquence de rendre sans objet la présente convention (par exemple la dissolution de l’Association). Cette résiliation ne deviendra effective que *(xx mois, xx jours)* après l’envoi par (*votre organisme)* d’une lettre recommandée avec accusé de réception.

Si la convention est résiliée, le *(votre organisme)* suspendra ses versements et se réserve le droit de réclamer à l’Association un remboursement partiel ou total des paiements déjà effectués.

Les éventuels différends relatifs à la présente convention qui ne pourront être réglés à l’amiable seront portés devant le tribunal administratif de *(indiquer le tribunal concerné).*

La résiliation de la présente convention n’ouvre aucun droit à quelque dédommagement que ce soit.

**LISTE DES ANNEXES A LA CONVENTION :**

*Annexer les documents nécessaires, par exemple* l*e document qui définit le contenu du projet, son budget et ses échéanciers prévisionnels, ainsi que les modalités de son pilotage, l’avis de non objection du SCAC (Service de Coopération et d’Action Culturelle), le dernier rapport d’activité de l’Association, etc.*

* *annexe 1 : xxx*
* *annexe 2 : xxx*

Fait à *(ville de signature),* le *(date de signature)*

En deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des Parties

*(Faire précéder chaque signature de la mention «Lu et approuvé »)*

*L’Association Votre organisme*

*Nom Nom*

*Fonction Fonction*